

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 AVRIL 2012

L'an deux mille douze, le deux avril, à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de M PEUCHERET Alain, Maire de VERRIERES.

Etaient présents : MM PEUCHERET Alain, LUISE Dominique, BERTIN Michel, SPECTE Gérard, Mme BAGATTIN Mélanie, MM BONENFANT Hervé, ROYER Stéphane, PARMENTIER Bruno, SAMUEL Guy, Mme QUESNEL Chantal, MM LAGOGUEY Janick, LEBECQ Jean-François, BOILLOT Patrick formant la majorité des membres en exercice.

Absent (s) excusé (s): M CALLENDREAU Boris pouvoir à M LUISE Dominique, M PLOYE Frédéric pouvoir à M BONENFANT, Mme MARIETTE Florence pouvoir à M BERTIN, Mme RICHE Céline pouvoir à Mme BAGATTIN, Melle DOUCET Stéphanie pouvoir à M SAMUEL Guy.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

M BONENFANT Hervé a été désigné (e) secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

Approbation du compte-rendu du 9/02/2012 : unanimité.

Ajout à l'ordre du jour : avenant au marché de travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal en salle socio culturelle lot 1 maçonnerie (désamiantage d'un bâtiment à démolir).

Suppression à l'ordre du jour : Taxe Enlèvement Ordures Ménagères, en attente d'éléments complémentaires.

COMPTE ADMINISTRATIF 2011 - APPROBATION :

Monsieur le Maire présente le compte administratif de 2011. Le compte administratif ayant fait l'objet d'une explication approfondie lors de la commission de finances du 26 mars 2012, il rappelle les montants des prévisions et des réalisations de l'exercice 2011 par section par chapitre, souligne les points importants et répond aux questions de l'assemblée sur certains articles. Il quitte ensuite la séance afin que l'assemblée puisse valablement délibérer.

La vue d'ensemble de la section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitre		Crédits ouverts	Réalisations
	TOTAL DEPENSES	1 799 460,00	1 356 947,45
011	Charges à caractère général	571 158,00	417 986,14
012	Charges de personnel	477 090,00	457 913,84
65	Autres charges gestion courante	302 772,00	224 257,40
014	Atténuation de produits	142 649,00	142 649,00

66	Charges financières	13 680,00	13 281,97
67	Charges exceptionnelles	1 800,00	859,10
042	Opérations d'ordre		100 000,00
022	Dépenses imprévues	100 311,00	
023	Virement à la section d'investisst	190 000,00	
	TOTAL RECETTES	1 383 177,00	1 507 542,62
70	Produits des sces, domine et vtes	226 980,00	222 065,98
73	Impôts et taxes	642 767,00	664 331,05
74	Dotations et participations	476 055,00	479 407,37
75	Autres produits de gestion courante	20 170,00	21 519,86
013	Atténuation de charges	10 850,00	12 197,42
76	Produits financiers		11,69
77	Produits exceptionnels	6 355,00	108 009,25
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1	416 283,21	416 283,21

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité (par 17 voix pour dont 5 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote).

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	Crédits ouverts	Mandats émis	RAR au 31/12
TOTAL	798 575,00	239 051,17	550 786,58
Dépenses d'équipement	656 439,00	215 406,86	440 786,58

Individualisées en opérations			
21. Immobilisations Corporelles	110 700,00	685,47	110 000,00
45. Opérations pour compte de tiers			
Dépenses financières	31 436,00	22 958,84	
16 Emprunt	23 115,00	22 958,84	
Opérations réelles			
020 Dépenses imprévues	8 321,00		
Opérations d'ordre de section à section			
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section			
Déficit Investissement ex. n-1	28 206,80	28 206,80	

OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR Au 31.12.2010
	TOTAL	656 439,00	215 406,86	440 786,58
10001	Zone artisanale CH 21	3 471,00		3 471,00
10002	Eglise ST Pierre CH 21			
10003	Chapelle St Aventin			
10004	Groupe scolaire CH 21	9 396,00	6 101,89	3 294,11
10005	Equipement incendie CH 21	322,00	321,19	
10006	Terrains et bois CH 21	15 004,00	5 264,62	9 739,38
10007	Equipements sportifs et de loisirs	2 037,00	1 275,65	737,00
10008	Mairie CH 20 CH 21	7 525,00	6 419,06	935,03
10009	Espaces verts, réseaux, voiries CH 21	216 018,00	125 728,86	90 289,14
10010	Autres immeubles communaux CH 21	402 666,00	70 295,59	332 320,92

OPERATIONS FINANCIERES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	mandats émis	RAR au 31/12
DEPENSES TOTALES		142 136,00	23 644,31	110 000,00
HORS CHARGES TRANSFEREES				
1641	Rembt emprunts	23 115,00	22 958,84	
165	Dépôt et cautionnement			
Autres dépenses financières		110 700,00	685,47	110 000,00

19	Moins value cession			
2111	Terrains nus	110 000,00		
2112	Terrains de voirie	700,00	685,47	
2113	Terrains autres			
26 participations et créances rattachées				
020 DEPENSES IMPREVUES		8 321,00		
192 Moins values de cession				

Vue d'ensemble section d'investissement :

RECETTES :

Nature	Crédits ouverts	Titres émis	RAR au 31/12
TOTAL	536 782,00	332 834,15	316 000,00
Recettes d'équipement	52 575,00	41 575,00	40 000,00
10. Dotations fonds divers et réserves (hors 1068) Compte 1068.excédent capitalisé	32 118,00	44 170,15	
024.Produits des immobilisations	147 089,15	147 089,00	15 000,00
Recettes financières	115 000,00		
Recettes réelles	294 207,00	191 259,15	261 000,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	346 782,00	232 834,15	112 575,00
021Virement de la section de fonctionnement	190 000,00		
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections		100 000,00	

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	Crédits ouverts	Réalisations	RAR au 31/12
	TOTAL	52 575,00	42 575,00	40 000,00
10001	Zone artisanale CH 13		30 000,00	
10002	Eglise ST Pierre CH 13	12 575,00	12 575,00	
10003	Chapelle St Aventin			
10004	Groupe scolaire CH 13			
10005	Equipement incendie CH 13			
10006	Terrains et bois CH 13			
10007	Equipements sportifs et de loisirs			

10008	Mairie CH 13			
10009	Espaces verts, réseaux, voiries CH 13			
10010	Autres immeubles communaux CH 13	40 000,00		40 000,00

OPERATIONS FINANCIERES :

Art.	Libellé	Crédits ouverts	titres émis	RAR au 31/12
TOTAL		294 207,00	191 259,15	
10222	f.c.t.v.a.	12 290,00	12 290,15	
10223	Taxe locale d'équipt	19 828,00	31 880,00	
1328	Subvention equipt			
Autres recettes financières				
1641	Emprunts		29 000,00	

165	Ventes terrains nus			
211 1	Dépôt et caut			
2152	Installations de voirie			
21571	Matériel roulant			
024	Cessions de biens	115 000,00		

040	Opérations d'ordre transfert entre sections		100 000,00	
1068	Excédent de fonct capit.	147 089,00	147 089,00	

RESULTAT D'EXERCICE 2011 :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat global
Fonctionnement :			
	1 356 947,45	1 507 542,62	
Résultats n-1		416 283,21	
Résultat n			566 878,38
(excédent)			
Investissement :			
	239 051,17	332 834,15	
Résultats n-1	28 206,80		
Résultat n			65 576,18
Résultat global 2011			632 454,56

La section d'investissement est approuvée par chapitre par opération, à l'unanimité, par 17 voix pour dont 5 pouvoirs, le Maire ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote).

Il ressort du compte administratif 2011 un excédent de fonctionnement de 566 878,38 euros et un excédent d'investissement de 65 576,18 Euros.

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR DE L' EXERCICE 2011 - AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION 2011 :

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé du compte administratif de l'exercice 2011, ce même jour,

Considérant les besoins recensés pour l'année 2012,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2011,

Constatant que le compte administratif est **en accord avec le compte de gestion du receveur pour l'exercice 2011,**

APPROUVE, à l'unanimité, le compte de gestion du receveur municipal 2011,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

Un excédent d'exploitation de	566 878,38 Euros
Un excédent d'investissement de	65 576,18 Euros

DECIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2011 comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2011 :

Pour mémoire : prévision budgétaire :

Virement à la section d'investissement :

Résultat au 31.12.2011

Excédent de fonctionnement :	566 878 Euros
------------------------------	----------------------

Excédent d'investissement :	65 576 Euros
-----------------------------	---------------------

Pour mémoire : prévision budgétaire :

Virement à la section d'investissement :

**Affectation complémentaire
en réserve (compte 1068)**

couvrant les RAR d'investissement de 2011 :

RAR Dépenses d'investissement =

RAR Dépenses 2011 pour 550 786,58 euros.
- RAR Recettes 2011 pour 316 000,00 Euros

Soit 234 786,58 Euros.

Affectation en réserve (compte 1068)

(correspondant au

Compte tenu de l'excédent d'investissement 65 576 Euros.

Provision pour RAR (234 786,58 – 65 576 = 169 210,40)

Total	169 210,40 Euros
--------------	-------------------------

Affectation à l'excédent reporté :

(report à nouveau créditeur)

566 878 – 169 210,40 = 397 667,98	397 667,98 Euros
-----------------------------------	-------------------------

Le résultat excédentaire de la section de fonctionnement 2011 s'élève à :	566 878 Euros
Le résultat de la section d'Investissement excédentaire de 2011 s'élève à :	65 576 Euros
L'affectation complémentaire Au R1068 à prévoir	169 211 Euros
Le solde d'exécution à reporter en excédent de fonctionnement au BP 2012 s'élève à (R002)	397 667 Euros

IMPOTS LOCAUX 2012 - VOTE DES TAUX :

Les bases d'imposition prévisionnelles de 2012 mentionnées dans l'état 1259 concernent la taxe d'habitation et les taxes foncières du bâti et du non bâti, elles augmentent globalement d'environ 2,66 %.

La base CFE disparaît.

soit :

Taxe d'habitation	1 551 654	à	1 591 000
Taxe foncière	891 345	à	917 700
Taxe foncière non bâti	57 627	à	58 500

Il est proposé de ne pas augmenter le taux de chaque taxe cette année qui est néanmoins rebasé tenant ainsi compte de la réforme de la taxe professionnelle. Le taux de la taxe d'habitation est diminué suite au transfert de la part départementale à la communauté d'agglomération du « GRAND TROYES » qui l'intégrera dans le versement d'une compensation à la commune. Ces nouveaux taux dénommés « taux de référence » n'auront pas d'impact financier supplémentaire pour les administrés (hormis l'évolution légale des bases).

Taxe d'habitation	11,93 %
Taxe foncière bâti	20,12 %
Taxe foncière non bâti	22,56 %

Cela représente un produit de **387 645 Euros**. La commune devra par ailleurs reverser la somme de **142 649 euros** au Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources comme collectivité « gagnante » de la réforme.

Enfin, Monsieur le Maire informe l'assemblée que le taux de la Contribution Foncière des Entreprises (CFE) a été fixée à 25,42% lors du Conseil communautaire du Grand Troyes le 28 mars, sachant que la commune de VERRIERES devra rejoindre ce taux sur plusieurs années.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

VOTE ces taux pour l'année 2012.

SUBVENTIONS COMMUNALES - ANNEE 2012 :

Monsieur le Maire donne la parole à M BERTIN Michel, 2ème adjoint, afin qu'il présente les propositions de subventions pour l'année 2012, examinées en commission culture animation.

ECOLES :

Maternelle : Coopérative scolaire	940 Euros
Primaire : Coopérative scolaire	1 720 Euros
Primaire : Subvention classe de neige	2 460 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS COMMUNALES :

A.S.V. (Judo - Cyclo - Tennis - Foot – Gym-Tennis de table)	3 500 Euros
Compagnie des Sapeurs -Pompiers	660 Euros
Créateurs du Val de Seine	300 Euros
Association Familles Rurales	450 Euros
Amicale des Démobilisés	85 Euros
Verrières Animations Loisirs (Echecs -Scrabble)	600 Euros
Parents d'élèves	70 Euros
La Chasse Verrichonne	50 Euros

SUBVENTIONS ASSOCIATIONS EXTRA-COMMUNALES :

Visiteurs Hospitaliers	105 Euros
Clique Musique Cérémonie	90 Euros
Ludothèque	2 570 Euros
(subvention annuelle 2 500 euros + subvention de fonctionnement 70 euros)	
Les Croqueurs de Pommes	25 Euros

AUTRES SUBVENTIONS :

Comité Social du Personnel Communal	12 200 Euros
C.C.A.S.	500 Euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **par 17 voix pour, 1 abstention (Melle DOUCET),**

ACCEPTE la répartition ci-dessus énoncée, à inscrire au budget primitif 2012 pour un montant de 25 825 Euros au compte 6574 et 500 Euros au compte 657362.

VERSEMENT D'INDEMNITES KILOMETRIQUES AU PERSONNEL COMMUNAL :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les agents de la collectivité sont tenus, occasionnellement, d'utiliser leur véhicule personnel pour assurer des missions ponctuelles ou pour suivre des formations professionnelles. Le Maire rappelle que le CNFPT ne procède plus depuis le 1^{er} janvier 2012 au remboursement des frais de transport des personnels communaux participant aux stages de formation professionnelle.

Considérant que ces déplacements, effectués dans le cadre d'une mission de service public ou dans l'intérêt du service, engendrent des frais de transport notamment de carburant à l'agent, alors qu'ils incombent à l'employeur.

Qu'il y a donc lieu de prévoir une indemnisation de ces frais à l'agent sous forme d'indemnités kilométriques conformément à la législation en vigueur comme suit :

Indemnités kilométriques fixées par arrêté du 26 Août 2008 modifiant l'arrêté du 3 juillet 2006 en fonction de la puissance fiscale du véhicule et de la distance parcourue.

	Jusqu'à 2 000 km par an	Entre 2 001 et 10 000 km par an	Après 10 000 km par an
Véhicule ne dépassant pas 5CV	0,25 euros	0,31euros	0,18 euros
Véhicule de 6 et 7 CV	0,32 euros	0,39 euros	0, 23euros
8 CV et plus	0,35 euros	0,43 euros	0,25 euros

Cette indemnité sera revalorisée conformément à la législation en vigueur lors du versement à l'agent qui sera effectué sur présentation d'un état établi semestriellement.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE de verser des indemnités kilométriques en fonction des barèmes en vigueur pour les agents communaux utilisant un véhicule personnel pour les besoins du service, dès lors qu'ils auront été missionnés (collaboration commissions, conseils, élections, mariage et autre mission de service public) ou sur présentation de la convocation de l'organisme de formation pour les stages et la convocation aux examens autorisés par la hiérarchie. L'agent s'engage à souscrire une assurance garantissant de manière illimitée sa responsabilité au titre de tous les dommages pouvant découler de l'utilisation de son véhicule dans le cadre de ces missions.

Dit que les crédits sont inscrits au compte 6251 du budget 2012.

**INDEMNITES DE CONSEIL A VERSER AU COMPTABLE DU TRESOR
EXERCANT LES FONCTIONS DE RECEVEUR MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE VERRIERES :**

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux,

Vu la demande présentée par M MARQUE Vincent assurant les fonctions de Receveur municipal auprès de la commune de VERRIERES (Aube) depuis le 7 Novembre 2011.

Considérant que cette indemnité ne peut être allouée que nominativement,

Sur proposition de M le Maire,

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

DECIDE d'accorder au comptable du Trésor, **Monsieur Vincent MARQUE**, Receveur Municipal de la commune, une indemnité de conseil, au taux de 90 % annuel (appliquant ainsi les mêmes règles d'attribution d'indemnités que celles des élus), à compter du 7 Novembre 2011 date de sa prise de fonction.

DIT que cette indemnité sera calculée selon les bases définies par l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et suivant décompte présenté par le M le receveur municipal.

MAPA TRAVAUX DE REHABILITATION D'UN BATIMENT COMMUNAL EN SALLE SOCIO CULTURELLE - AVENANT AU LOT 01 MAÇONNERIE :

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'avenant à passer au marché de réhabilitation d'un bâtiment communal en salle socioculturelle lot N°01 MAÇONNERIE.

Ce marché lancé en procédure adaptée conformément aux dispositions du code des marchés publics, a été attribué à l'entreprise « LES MAÇONS DE TROYES » pour un montant HT de 63 056,45 euros soit 75 415,51 euros TTC.

L'avenant évoqué concerne le désamiantage du bloc sanitaire dont la démolition était prévue par l'entreprise titulaire sans dispositif particulier et obligatoire dès lors que la présence de trace d'amiante est relevée. Le devis établi par l'entreprise est chiffré à 3 520 euros HT soit 4 209,92 euros TTC.

Le Conseil, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

VALIDE l'avenant présenté par l'entreprise « LES MAÇONS DE TROYES » pour un montant de 3 520 euros HT soit 4 209,92 euros TTC.

AUTORISE le Maire à signer tout document et à procéder à toutes opérations relatives à l'application de la présente décision.

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2012 au compte 21318 opération 10010 des dépenses d'Investissements.

BUDGET PRIMITIF 2012 :

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le budget primitif pour l'exercice 2012 concernant le Budget principal.

Il invite ensuite les conseillers municipaux à présenter le cas échéant, leurs demandes d'explications ou lui faire part de leurs observations.

Ce document qui a fait l'objet d'un exposé détaillé lors de la commission de Finances du 26 Mars 2012, présente une balance générale comme suit :

SECTION de FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET	1 718 137,00	1 320 470,00
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE		397 667,00
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	1 718 137,00	1 718 137,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

		DEPENSES	RECETTES
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	169 482,00	338 686,00
	+	+	+

R E P O R T S	RESTES A REALISER (RAR) DE L'EXERCICE PRECEDENT	550 780,00	316 000,00
	001 RESULTAT DE D'INVESTISSEMENT REPORTE		65 576,00
=		=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	720 262,00	720 262,00

TOTAL

	TOTAL DU BUDGET	2 438 399 ,00	2 438 399,00
--	------------------------	----------------------	---------------------

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement:

Chapitre		Propositions	Vote
	TOTAL DEPENSES	1 718 137,00	1 718 137,00
011	Charges à caractère général	499 247,00	499 247,00
012	Charges de personnel	487 010,00	487 010,00
014	Atténuation de produits	294 531,00	294 531,00
65	Autres charges gestion courante	170 000,00	170 000,00
66	Charges financières	24 000,00	24 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 500,00	1 500,00
042	Opérations d'ordre		
022	Dépenses imprévues	117 321,00	117 321,00
023	Virement à la section d'investisst	124 528,00	124 528,00
	TOTAL RECETTES	1 320 470,00	1 320 470,00
70	Produits des sces, domine et vtes directes	72 900,00	72 900,00
73	Impôts et taxes	714 810,00	714 810,00
74	Dotations et participations	502 070,00	502 070,00
75	Autres produits de gestion courante	15 000,00	15 000,00
013	Atténuation de charges	7 800,00	7 800,00
76	Produits financiers		
77	Produits exceptionnels	7890,00	7890,00
79	Transfert de charges		
042	Opérations d'ordre		
002	Excédent de fonctionnement ex. n-1		397 667,00
	TOTAL Recettes		1 718 137,00

La section de fonctionnement est approuvée par chapitre, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs. La section de fonctionnement s'équilibre pour un montant de 1 718 137,00 Euros, avec un excédent reporté de 397 667,00 Euros.

Vue d'ensemble de la section d'investissement :

DEPENSES

Nature	RAR	Proposition	Vote du conseil	Total
TOTAL	550 780,00	169 482,00	169 482,00	720 262,00
Dépenses d'équipement	440 780,00	117 449,00	117 449,00	558 229,00
Individualisées en opérations	440 780,00	117 449,00	117 449,00	558 229,00
45. Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières	110 000,00	52 033,00	52 033,00	162 033,00
Emprunts	110 000,00	39 610,00	39 610,00	149 610,00
Dépôt et caut.				
Autres dépenses				
Terrains nus				
Dépenses imprévues		12 423,00	12 423,00	12 423,00
Opérations d'ordre à l'intérieur de la section				
001 Solde d'exécution reporté				
Total dépenses d'investissements				720 262,00

OPERATIONS VOTEES - DEPENSES

N°	Intitulé	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
	TOTAL	440 780,00	117 449,00	117 449,00	558 229,00
10001	Zone artisanale	3 471,00			3 471,00
10002	Eglise ST Pierre				
10003	Chapelle St Aventin				
10004	Groupe scolaire	3 293,00	8 500,00	8 500,00	11 793,00
10005	Equipement incendie				
10006	Terrains et bois	9 739,00	3 008,00	3 008,00	12 747,00
10007	Equipements sportifs et de loisirs	737,00	1 500,00	1 500,00	2 237,00
10008	Mairie	935,00	7 220,00	7 220,00	8 155,00

10009	Espaces verts, réseaux, voiries	90 287,00	45 710,00	45 710,00	135 997,00
10010	Autres immeubles communaux	332 318,00	51 511,00	51 511,00	383 829,00

RECETTES :

Nature	RAR N-1	Proposition	Vote	Total
TOTAL	316 000,00	338 686,00	338 686,00	654 686,00
Recettes d'équipement	40 000,00	261 000,00	261 000,00	301 000,00
10 Dot fonds divers hors 1068	40 000,00			40 000,00
13 Subventions d'investissement				
16 Emprunt et dettes assimilés		261 000,00	261 000,00	261 000,00
20,21,23, imm. Tx annulés				
Recettes financières	15 000,00	- 46 842,00	-46 842,00	229 158,00
Opérations réelles				
10 Dot fond divers hors		44 947,00	44 947,00	44 947,00
1068 Affectation		169 211,00	169 211,00	169 211,00
13 Subv d'Equipt				
16 Emprunt	261 000,00	-261 000,00	-261 000,00	
024 Produit cession	15 000,00			15 000,00
Opérations d'ordre de section à section				
Virement de la section de fonctionnement		124 528,00	124 528,00	124 528,00
Excédent reporté				65 576,00

OPERATIONS VOTEES - RECETTES :

N°	Intitulé	RAR N-1	Recettes nouvelles	Total
	TOTAL	40 000,00	261 000,00	301 000,00
10001	Zone artisanale			
10002	Eglise ST Pierre			
10003	Chapelle St			

	Aventin			
10004	Groupe scolaire			
10005	Equipement incendie			
10006	Terrains et bois			
10007	Equipements sportifs et de loisirs			
10008	Mairie			
10009	Espaces verts, réseaux, voiries			
1010	Autres immeubles communaux	40 000,00	261 000,00	301 000,00

La section d'investissement (dépenses et recettes) est votée par chapitre par opération, à l'unanimité, par 18 voix pour dont 5 pouvoirs.

La section d'investissement s'équilibre pour un montant de 720 262 Euros.

Le déficit d'investissement des restes à réaliser de 2011 est compensé pour partie par l'excédent d'investissement de l'exercice précédent soit 65 576 Euros et par une réserve au compte 1068 de 169 211 Euros.

Informations et questions diverses :

M PEUCHERET :

Commerce multiservices : arrêt de l'activité du commerce multiservices fin mars. Le relais poste a été transféré à la sellerie « Les 3 Balzanes » avec un service assuré à compter du 3 avril.

Service Assainissement : la compétence a été transférée à la communauté d'agglomération « du Grand Troyes », le montant du coût du traitement est chiffré à 1,37 TTC euros le m3, auquel il convient d'ajouter le coût de la collecte, de l'ordre de 0,60TTC, soit un coût d'environ 2€ TTC le m3. Par ailleurs, il n'y aura plus d'appel de part fixe.

Mme BAGATTIN :

Vide-greniers puériculture : cette manifestation envisagée le 8/05 n'aura pas lieu, la recette, destinée à une association caritative, serait trop faible.

M BOILLOT :

Ligne de bus : il semble que la fréquentation des usagers soit plutôt faible.

Elaboration du Verrichon : serait-il possible de réunir la commission communication pour que les membres puissent participer à son élaboration ? de même pour « la commune en direct ».

M PEUCHERET :

Il m'apparaît justifié et productif que le « Verrichon » soit le fait d'un travail d'équipe, notamment des membres de la commission culture animation.

Pour « la commune en direct » c'est différent il s'agit d'informations spécifiques décidées lors des réunions municipales du lundi soir et tous les membres du conseil y sont conviés.

Je propose qu'une diffusion soit faite en interne pour information et avis, avant distribution dans la commune.

M SPECTE :

Travaux réhabilitation du bâtiment communal en salle socioculturel : une réunion de chantier a eu lieu le lundi 2 avril à 14heures et une remise en cause du stockage à l'étage a été évoquée: vu l'état des poutres, ne faut-il pas supprimer l'escalier ?
Le chantier va être sécurisé.

M SAMUEL :

Projet école élémentaire (tableau numérique) :

Question posée par Melle DOUCET : est-il possible de faire le point sur les rétros-projecteurs prévus dans les classes de l'école élémentaire. Combien et quand ?

La commune a décidé de financer ce projet pour une classe, l'école financera deux autres classes avec les fonds de la coopérative scolaire. Les enseignants demandaient également s'il était possible d'utiliser la dotation du budget prévue pour le mobilier pour financer une 4ème classe. Les membres de la commission de finances ont majoritairement refusé cette option.

M LEBECQ :

SDDEA : la cotisation du Syndicat des Eaux passera de 62 euros à 65 euros en 2013.

Séance levée à 23h45.